

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes et les communautés de communes de plus de 3500 habitants. Il doit permettre, comme son appellation le suggère, la tenue d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les grandes orientations budgétaires de l'année à venir. Il prépare le budget prévisionnel dont le vote doit intervenir dans les deux mois qui suivent le DOB.

A. CONTEXTE GENERAL :

1. Perspectives de l'économie mondiale :

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'UE à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un « accord intérimaire » sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité avec une nouvelle extension de l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020.

Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la BCE a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

2. Perspectives de la zone euro :

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé :

- une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais -0,50 %
- l'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative)
- la reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)
- un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) : avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi, la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message « ne jamais abandonner ».

3. Perspectives en France :

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers.

Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre.

Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois.

La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

B. PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 :

1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020 :

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage.

Ils atteignent 115,7 milliards € dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour neutraliser les effets de la réforme.

2. Concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) : une quasi stabilité :

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

3. Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales, un niveau de DGF stabilisé en 2020 :

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,898 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,8 % par rapport à la LFI 2019.

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 Milliards €.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Le prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la Guyane (27 M€) est, quant à lui, transformé en une dotation budgétaire à compter de 2020.

4. Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit la possibilité aux communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre de mettre en commun leur DGF et de la répartir ensuite en fonction du revenu par habitant et du potentiel financier des communes. L'objectif était de laisser aux communes la possibilité de moduler les montants de DGF calculés au niveau national. Jamais mise en œuvre, principalement en raison de sa complexité d'application.

Le PLF 2020 propose d'effectuer cette répartition en fonction de critères librement choisis (de charges et de ressources) et adaptés aux spécificités des territoires. La nouvelle répartition aux communes demeure toutefois encadrée puisqu'elle ne peut pas être supérieure à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune.

5. Une dotation d'intercommunalité ajustée

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans ce PLF.

D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1ère année d'application, soit 2019. Le PLF 2020 les pérennise pour les 1ères années de mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes (CC) prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les CC.

6. Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Les départements bénéficient quant à eux en 2020 de 212 millions € de dotation globale d'équipement (DGE), montant similaire à 2019.

C. AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Dans le prolongement des deux premières années de la fusion, la situation financière de la CCD n'a pas été bouleversée en 2019. Le résultat de l'exercice est négatif, à 50.625,61 € en investissement et à 432.515,38 € en fonctionnement.

Sur ce dernier point, il convient de préciser qu'une participation exceptionnelle de plus de 700.000€ au budget annexe du PAE de la Dombes a été rendue nécessaire suite à la clôture de ce budget. Cela signifie en clair que le résultat consolidé se situerait plutôt à hauteur de 267.000€, ce qui reste insatisfaisant et est lié à une situation de fond inconfortable.

En effet, avec une Capacité d'Autofinancement Brute de 1.047.000 € et une CAF nette de 385.000 € la CCD ne dégage pas suffisamment de ressources. Un niveau de CAF nette se situant entre 850.000€ et 1.000.000€ serait un objectif pertinent pour la CCD compte-tenu de sa surface budgétaire.

La Communauté de Communes continue à assumer le coût de certains transferts liés au désengagement de l'Etat soit directement, comme dans le cas de l'ADS, soit indirectement à l'instar de la MSAP, dont l'importance grandit au fur et à mesure des fermetures d'antennes des services décentralisés à la population, comme Pôle Emploi.

Un glissement s'opère également naturellement vers les EPCI pour le financement de dispositifs et d'actions dont la dimension correspond davantage à l'échelle de la Communauté de Communes qu'à celle d'une commune. Il en va ainsi du SCoT, de GEMAPI, NATURA 2000, le PAEC, le PCAET notamment.

Concernant ce dernier, l'enjeu environnemental se fait de plus en plus prégnant et la CCD apparait spontanément comme l'entité la mieux adaptée au portage d'actions adaptées aux besoins du territoire dans ce domaine.

Nombre de ces dispositifs bénéficient d'un financement important, à hauteur de 80% parfois. Cependant, restent 20% à financer d'une part et il est bien souvent nécessaire d'effectuer une avance de trésorerie qui finit par peser sur la section de fonctionnement.

Parallèlement, au travers du contrôle des poteaux d'incendies, de la mise à disposition des chapiteaux, de l'enlèvement des épaves, l'élargissement des bonnes pratiques à l'ensemble du territoire a apporté un surcroît de charges.

Le prolongement des aides supplémentaires sollicitées par le SIEA, les adhésions au CAUE, à ISDV etc. entraînent également des charges nouvelles sur la CCD.

Dans ce contexte délicat, que connaissent de nombreux EPCI, la CCD doit conserver une dynamique budgétaire permettant d'assurer en 2020 et les années suivantes, les investissements nécessaires au projet de territoire.

A cet effet, une évolution des taux d'imposition apparait nécessaire.

Compte-tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation, il n'est plus possible d'agir que sur les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non-Bâties et sur la Cotisation Foncière des Entreprises.

Au regard des règles fiscales de liaison des taux et des contraintes budgétaires, la commission finances s'est accordée sur la possibilité de répartir cette hausse de la façon suivante :

	bases	produit	taux	produit escompté 2020	nouveau taux	différence de taux	différence de montant
CFE	11529000	2 723 184 €	23,62%	2 773 184 €	24,05%	0,43%	50 000 €
TFB	37418000	584 281 €	1,56%	724 281 €	1,94%	0,37%	140 000 €
TFNB	3048000	175 462 €	5,76%	185 462 €	6,08%	0,33%	10 000 €
total		3 482 927 €		3 682 927 €			200 000 €
écart 2020-2019		200 000,00 €					

Si la commission s'est accordée sur le principe d'une hausse, elle a souhaité renvoyer au Conseil Communautaire le débat concernant la date de sa mise en œuvre. En effet, les conseillers communautaires présents en commission finances ont exprimé des avis divergents sur la question.

En résumé, certains préfèrent laisser la décision aux élus du prochain mandat alors que les autres estiment qu'il leur revient de prendre cette décision immédiatement.

A l'issue d'un échange, dont chacun s'est accordé à reconnaître qu'il s'était tenu dans un climat serein et constructif, les élus ont unanimement décidé de proposer au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'opportunité d'augmenter les taux dès le budget 2020 ou d'attendre 2021.

D. ENDETTEMENT

Au niveau de l'endettement, de l'ordre de 9.665.000 € au 31 décembre 2019, les principaux ratios de désendettement démontrent un niveau correct :

- Encours de dette par habitant : 248 €/habitant
- La capacité de désendettement ou délai de désendettement représente le montant total de la dette / la CAF brute (Recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement hors remboursement du capital de la dette).

Concernant la CCD, la capacité de désendettement se calcule de la façon suivante :

CAF Brute : 1.047.000 € ➡ délai de désendettement 9,2 années

Comme évoqué précédemment dans ce document, les nouvelles règles prudentielles en matière d'endettement préconisent pour les EPCI comme le nôtre de se situer en dessous de 12 années de désendettement.

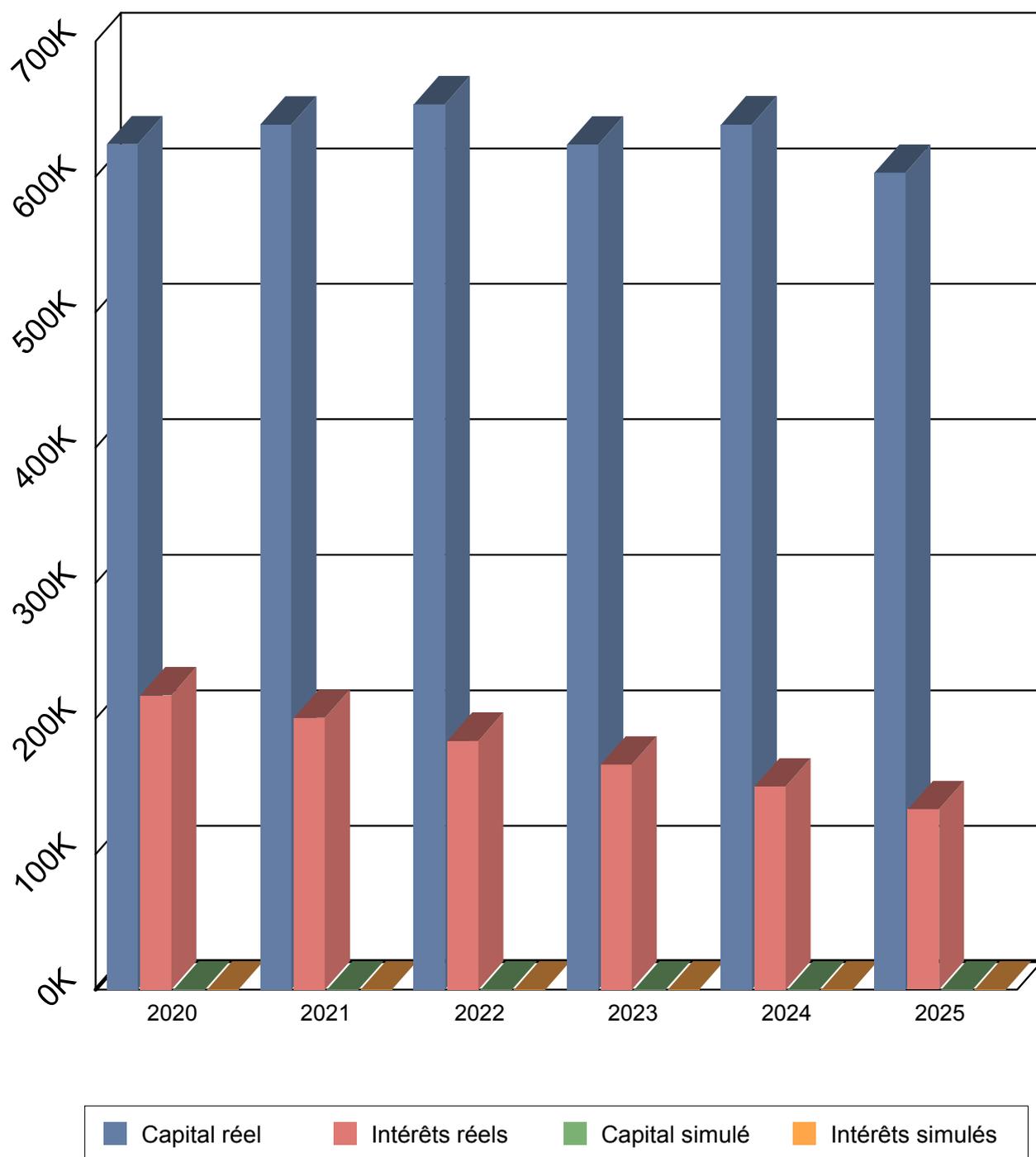
Date : 10/02/2020 15:04
Endettement pluriannuel
CCD - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Budget : PRI - Période : du 01/01/2020 au 31/12/2025 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

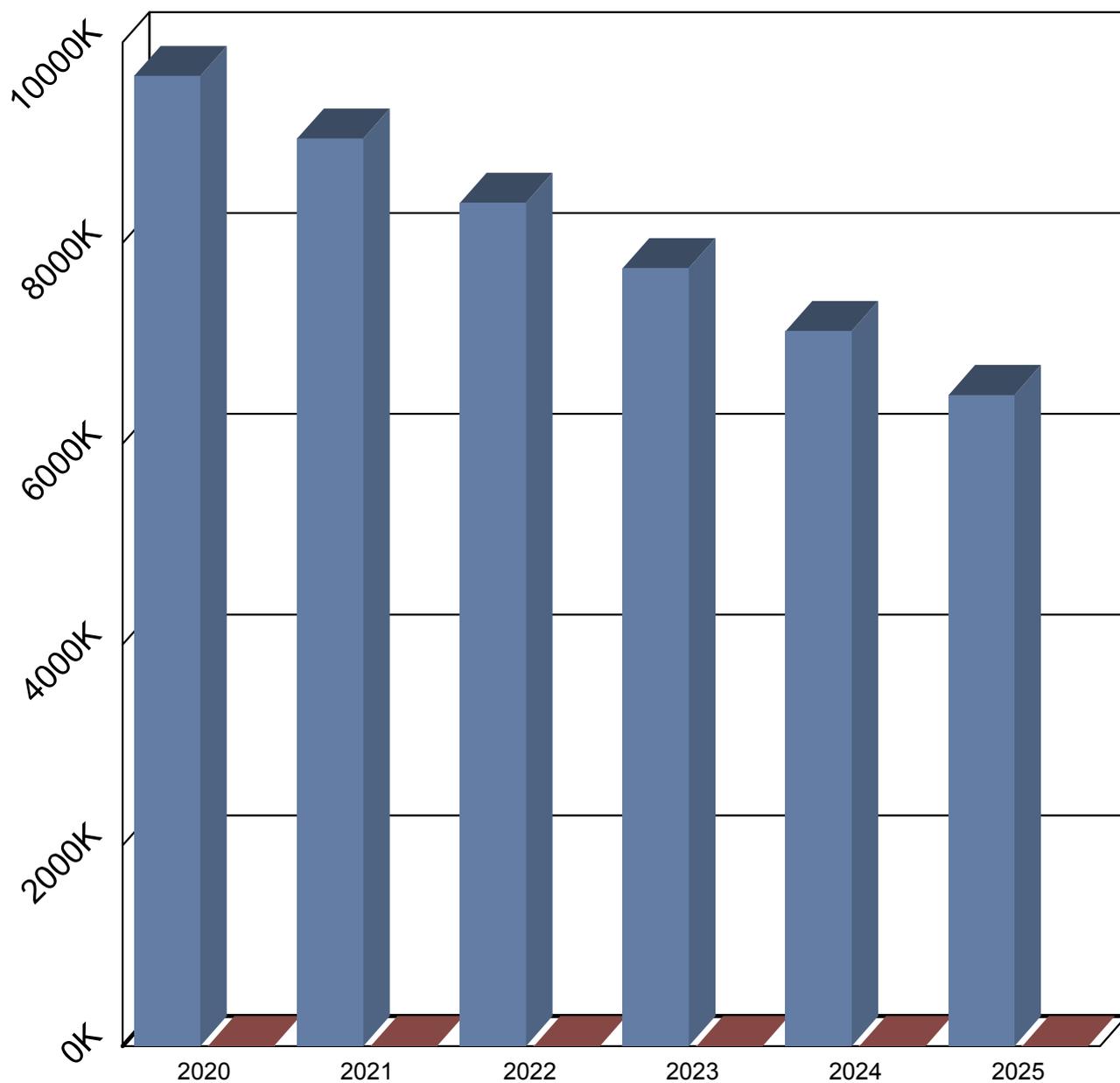
BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	841 069.01 €	217 116.41 €	623 952.60 €	0.00 €	0.00 €	9 664 880.15 €
2021	839 094.38 €	200 605.05 €	638 489.33 €	0.00 €	0.00 €	9 040 927.55 €
2022	837 130.31 €	183 633.22 €	653 497.09 €	0.00 €	0.00 €	8 402 438.22 €
2023	789 921.48 €	166 175.60 €	623 745.88 €	0.00 €	0.00 €	7 748 941.13 €
2024	788 345.72 €	149 780.14 €	638 565.58 €	0.00 €	0.00 €	7 125 195.25 €
2025	736 137.22 €	133 215.81 €	602 921.41 €	0.00 €	0.00 €	6 486 629.67 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



■ Capital restant dû au
1er Janvier des
emprunts réels

■ Capital restant dû au
1er Janvier des
emprunts simulés

E. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET EVOLUTIONS POUR L'ANNEE 2020

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS					
COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MONTANT	BUDGET	ANNEE
2183		MATERIEL INFORMATIQUE	6 000,00 €	ADS	2020
2184		MOBILIER	5 000,00 €	ADS	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET ADS			11 000,00 €	ADS	2020
2051		LOGICIEL TARIFICATION INCITATIVE	50 000,00 €	BA DECHETS	2020
2181	152	COLONNES ENTEREEES	60 000,00 €	BA DECHETS	2020
2181	181	COLONNES AERIENNES	15 000,00 €	BA DECHETS	2020
2181		COMPOSTEURS COLLECTIFS	10 000,00 €	BA DECHETS	2020
2184		MOBILIER	1 000,00 €	BA DECHETS	2020
2188	190	BACS DE REDEVANCE INCITATIVE	150 000,00 €	BA DECHETS	2020
2188	189	VIDEOSURVEILLANCE	50 000,00 €	BA DECHETS	2020
2313	191	ETUDE ET TRAVAUX DECHETERIE DE CHALAMONT	510 000,00 €	BA DECHETS	2020
2313	187	TRAVAUX NOUVELLE DECHETERIE DE CHATILLON	51 000,00 €	BA DECHETS	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET DECHETS			897 000,00 €	BA DECHETS	2020
2031		ETUDE	10 000,00 €	AR	2020
2184		MOBILIER	10 000,00 €	AR	2020
2313		TRAVAUX HOTEL D'ENTREPRISES	65 400,00 €	AR	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET ATELIER RELAIS			85 400,00 €	AR	2020
2031		ETUDE	10 000,00 €	COMMERCE	2020
2051		LOGICIEL CHEQUES CADHOC	32 500,00 €	COMMERCE	2020
2183		DOUCHETTES COMMERCANTS	5 600,00 €	COMMERCE	2020
2313		TRAVAUX DIVERS	23 000,00 €	COMMERCE	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET COMMERCE			71 100,00 €	COMMERCE	2020
2313		TRAVAUX DIVERS	275 000,00 €	CREATHEQUE	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET CREATHEQUE			275 000,00 €	CREATHEQUE	2020
2313		TRAVAUX ETANG DE PECHE	5 000,00 €	BASE	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET BASE			5 000,00 €	BASE	2020
21755		ACHAT MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	2 500,00 €	SPANC	2020
2183		MATERIEL INFORMATIQUE SERVICE SPANC	2 500,00 €	SPANC	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET SPANC			5 000,00 €	SPANC	2020
2183		MATERIEL INFORMATIQUE SERVICE COMMUN	1 700,00 €	SCE COMMUN	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET SERVICE COMMUN			1 700,00 €	SCE COMMUN	2020
202		REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME	17 500,00 €	BP	2020
2031		ETUDE ACCOMPAGNEMENT TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	85 000,00 €	BP	2020
2031	197	ETUDE PLAN DE GESTION ETANG PRELE	5 400,00 €	BP	2020
2031		ETUDE LIDAR	60 000,00 €	BP	2020
2051	218	AGORA SITES (PLATEFORME NUMERIQUE)	400 000,00 €	BP	2020
2051		LOGICIEL AUTO STOP ORGANISES	5 000,00 €	BP	2020
2041412	216	FONDS DE CONCOURS TERRAIN DE FOOT DE CHATILLON SUR CHALARONNE	130 000,00 €	BP	2020
204181	217	DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SIEA	125 000,00 €	BP	2020
2111	222	EXTENSION ZA DE MARLIEUX	109 560,00 €	BP	2020
21111		ACHAT TERRAIN ZONE LE CREUZAT CHALAMONT	100 000,00 €	BP	2020
2128	197	CURAGE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE AVEC BARRIERE	20 000,00 €	BP	2020
2128	198	PROJET MARECHAGE ETANG PRELE	15 000,00 €	BP	2020
2158		PORTE SECTIONNELLE BATIMENT ORANGE	5 000,00 €	BP	2020
2158		PORTES HARAS DE CHATENAY	5 000,00 €	BP	2020
2158		MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	10 000,00 €	BP	2020
2158	196	PANNEAUX D'INFORMATIONS LUMINEUX (REFECTION DES SOLES)	4 000,00 €	BP	2020
2182		REMORQUE POUR CHAPITEAUX	5 000,00 €	BP	2020
2182		VOITURE	15 000,00 €	BP	2020
2183		INFORMATIQUE CLIC	2 300,00 €	BP	2020
2183		INFORMATIQUE SCOT	3 000,00 €	BP	2020
2183		INFORMATIQUE SIEGE	20 000,00 €	BP	2020
2184		STRUCTURE JEUX EXTERIEURS BRIN D'MALICE	5 000,00 €	BP	2020
2184	214	MOBILIER CRECHE NEUVILLE LES DAMES	95 000,00 €	BP	2020
2188	221	MSAP	50 000,00 €	BP	2020
2188		PORTAIL BATIMENT TOM POUCE CENTRE VILLE	4 000,00 €	BP	2020
2188	214	ELECTROMENAGER CRECHE NEUVILLE LES DAMES	10 500,00 €	BP	2020
2188		BALISES DE CONNEXION POUR LES RAGONDINS	2 500,00 €	BP	2020
2188		AUTO STOP ORGANISES	5 000,00 €	BP	2020
2313	214	TRAVAUX CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES	975 000,00 €	BP	2020
2313	208	TRAVAUX EXTENSION MAISON DE SANTE DE CHALAMONT	563 000,00 €	BP	2020
2313	202	TRAVAUX CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT	10 000,00 €	BP	2020
2313	180	TRAVAUX MICRO CRECHE DE MARLIEUX	4 700,00 €	BP	2020
2313	224	TRAVAUX OFFICE DU TOURISME (CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIM)	31 500,00 €	BP	2020
2313	222	EXTENSION ZA DE MARLIEUX	120 000,00 €	BP	2020
2313	210	TRAVAUX DE PROTECTION DES ROSELIERES SUR DIFFERENTS ETANGS	59 000,00 €	BP	2020
2313	225	RESTAURATION MILIEU NATUREL	30 000,00 €	BP	2020
2313	226	TRAVAUX ESPECES EXOTIQUES	10 000,00 €	BP	2020
2313	227	PCAET	100 000,00 €	BP	2020
2313	211	REALISATION DE MODES DOUX	100 000,00 €	BP	2020
2313	223	TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE SIEA ET ALIMENTATION ELECTRIQUE PAED	290 000,00 €	BP	2020
2313	228	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	45 000,00 €	BP	2020
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL			3 651 960,00 €	BP	2020
TOTAL DES INVESTISSEMENTS			5 003 160,00 €		

FONCTIONNEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

Comme évoqué précédemment, en matière de gestion courante, la démarche d'encadrement des dépenses de fonctionnement sera poursuivie avec notamment une limitation des dépenses de personnel en contenant le **chapitre 012 à 3%** d'augmentation à périmètre constant, ce qui correspond au Glissement Vieillesse Technicité.

Par ailleurs, compte-tenu des évolutions liées à la fusion et des nombreuses adaptations rendues nécessaires par cette fusion, l'année 2020 devrait s'inscrire dans une logique de consolidation et se traduire par une phase de stabilisation de l'organisation administrative et donc des effectifs.

C'est ce qui explique notamment la proposition d'une maîtrise stricte des dépenses de personnel. En cas de transfert de compétence, des communes vers la CCD ou l'inverse, l'objectif restera, à l'image de ce qui a été privilégié dans le cadre du schéma de mutualisation, de ne pas augmenter la charge de personnel du bloc communal et les transferts de personnels seront privilégiés.

TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/01/2020

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 11/07/2019		
EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
Service administratif		
Directeur général des services	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Directeur général adjoint	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Assistante marchés publics	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux
Responsable service fonctions support	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante ressources humaines	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante administrative instances et communication	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante de gestion comptabilité / RH	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Chef de projet LEADER	1	Cadre d'emploi des ingénieurs
Assistante administrative	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante administrative	2	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Chargé de communication	1	Cadre d'emploi des rédacteurs, attachés territoriaux
Service aménagement du territoire		
Chargé de mission SCOT	1	Cadre d'emploi de catégorie A, absence de grade correspondant
Coordonnateur ADS	1	Cadre d'emploi des rédacteurs
Instructeur ADS	4	Cadre d'emploi des rédacteurs
Instructeur ADS	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chef de projet PAEC/Natura 2000	1	Cadre d'emploi des rédacteurs, techniciens, attachés, ingénieurs
Gestionnaire administratif et financier LEADER	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs
Gestionnaire administratif et financier LEADER	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Service environnement		
Responsable service environnement	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agents de maîtrise Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux ou techniciens territoriaux ou agents de maîtrise
Ambassadeur du tri	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux
Technicien assainissement non collectif	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Agent des déchèteries	5	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Assistant administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Gestionnaire technique	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agents de maîtrise ou adjoints technique territoriaux
Agent de maintenance et ANC	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Assistante administrative	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Service action sociale		
Intervenant en milieu scolaire sport	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique
Agent d'accueil MSAP	1	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou adjoint adm. Territoriaux
Responsable du RAM	1	Cadre d'emploi des infirmiers de classe normale
Coordinatrice petite enfance	1	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants ou infirmier
Animateur ludothèque	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Agent de service petite enfance	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Service économique		
Chargé de développement économique	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints adm. Territoriaux ou attachés territoriaux ou ingénieurs
Assistante de gestion financière	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints adm. territoriaux
Service tourisme		
Directeur de l'office de tourisme	1	Emploi spécifique
Responsable accueil office de tourisme	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Agent d'accueil office de tourisme	2	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Responsable tourisme	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Service technique		
Agent de maintenance	2	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux cadre d'emploi des ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints technique territoriaux
Gestionnaire technique en bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 11/07/2019		
EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
Service technique		
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 17H00
Responsable entretien base la Nizère	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 32H00
Assistante de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - 5H00
Agent des déchèteries	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 19H00
Agent des déchèteries	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 14H00
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 31H30
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 11H00
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 3H00
Service administratif		
Assistante administrative	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoint adm. Territoriaux - 10H30 à 18H00
Service environnement		
Assistante administrative déchets	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs - 15H00 à 21H00
Service action sociale		
Intervenant en milieu scolaire - sport	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS - 30H00
Intervenant en milieu scolaire - sport	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS - 20H00 à 30H00
Intervenant en milieu scolaire - sport	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 20H00 à 30H00
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique - 7H00 à 10H00
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 8H00 à 10H00
Auxiliaire de puériculture	1	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture - 17H30
TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVE A TEMPS COMPLET AU 11/07/2019		
EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
Service environnement		
Agent des déchèteries	2	Convention collective nationale des activités du déchet
Agent de collecte	3	Convention collective nationale des activités du déchet
Service technique		
Technicien des bâtiments - assainissement collectif	1	Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et assainissement
Technicien assainissement non collectif	1	Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et assainissement

SUBVENTIONS 2020

Subventions 2020 à hauteur de 695 000 €

Subventions du budget Principal aux budgets annexes à hauteur de 252 000 €

Subvention SPL Office de Tourisme de 450 000 €

AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

- Participation agriculture dombiste pour 30 000 €
- DSP Piscine Gisèle Baconnier et accueil scolaires AQUADOMBES à hauteur de 350 000 €
- DSP Petite Enfance à hauteur de 485 000€ (Centre social Mosaique et Leo Lagrange)

➤ **Au-delà du strict bon sens, les autres principes de bonne gestion seront conservés :**

- Tenue d'une comptabilité d'engagements,
- Poursuite d'une approche analytique raisonnée des différentes compétences,
- Suivi de la dette et limitation du recours à l'emprunt,
- Ajustement des délais de paiement,
- Procédure d'achat formalisée,
- Gestion au plus juste des stocks de produits de traitements et de petits matériels,
- Favorisation de travaux en régie,
- Renégociation des contrats arrivant à échéance

➤ **En matière de recettes et notamment fiscales :**

- Ajustement éventuel des taux de TFNB, TFB et CFE
- Maintien des taux de TEOM au même niveau conformément aux obligations réglementaires.

VARIATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Le CA 2019 pointe en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 : 1.719.000 €.
- Le BP 2020 devrait prévoir une augmentation de 1,9%.